

OBJECTIFS - PROJET - ACTIONS

L'APMM a été constituée le 10 avril 2001 à Paris à l'initiative des trois associations d'élus de montagne de l'Europe (ANEM, UNCEM, AEM) et de représentants de territoires de montagne d'une cinquantaine de pays, auxquels se sont associés des ONG et des chercheurs travaillant aux côtés des populations de montagne, avec l'objectif de constituer rapidement un véritable partenariat Nord-Sud dans la conduite de cette association.

Un moyen d'expression et un espace de coopération

Cette démarche vise d'abord à soulever "la question montagne" au plan mondial dans les termes posés par les populations de montagne qui y vivent : reconnaissance de leur identité et spécificité, place au sein de la communauté nationale ou internationale, droits et responsabilités dans la gestion du territoire, moyens d'action pour affronter la compétition économique et sociale, renouvellement des ressources, mise en valeur au profit des économies locales. Ainsi sont mises en évidence par ces questions, la variété, la complexité et l'importance des enjeux que représente la montagne pour les Etats comme pour la communauté internationale et ceux-ci sont invités à en prendre la mesure pour agir dans l'intérêt des populations de montagne comme de la société tout entière.

La création de l'APMM vise également à réunir les populations de montagne de pays dans une même organisation pour s'enrichir mutuellement de la diversité des cultures, des connaissances, des expériences de développement et des formes d'organisation que ces populations ont construites, qui ont toutes la caractéristique d'être pleines d'enseignement pour ceux qui sont confrontés aux mêmes défis d'un milieu exceptionnel.

Ainsi l'APMM a deux missions essentielles. La première est d'offrir un moyen d'expression et d'action au niveau mondial ou local aux populations de montagne. La seconde est d'ouvrir un espace de rencontre, d'échange et de coopération sur les problématiques communes aux territoires de montagne. Dans les deux cas cette démarche ne peut s'appuyer que sur une conscience forte de la solidarité entre populations de montagne, solidarité qui a permis à la montagne de faire face au fil des siècles à tous les défis.

Une certaine conception de la montagne

L'APMM défend ainsi une certaine conception de la montagne qui met l'homme au premier plan. La montagne doit demeurer un milieu riche de biodiversité, de ressources de qualité, de paysages remarquables et un espace de ressourcement et de récréation. Mais il importe tout autant que la société montagnarde, qui a modelé ce territoire et en a fait la richesse par sa forte créativité et sa capacité d'adaptation, ne se voit pas dépossédée de la mise en valeur de ces ressources et réduite à un rôle de conservation. Elle doit disposer des moyens d'accéder à la modernité et à un statut politique et social comparable à ceux des autres territoires tout en gardant sa spécificité, son identité, sa richesse culturelle.

L'APMM a réuni dans le concept de "développement équitable et durable" la prise en compte simultanée de tous ces aspects : excellence du milieu naturel, pleine responsabilité des populations de montagne dans la gestion du territoire et de leurs ressources, égalité d'accès aux biens sociaux, reconnaissance des cultures et identités locales, solidarité territoriale et nationale dans la gestion locale. Il s'agit là des cinq orientations majeures de son projet.

Un réseau d'adhérents en évolution rapide

Pour parler légitimement au nom des populations de montagne et exprimer pleinement leurs préoccupations, pour être en mesure d'organiser l'échange et la coopération entre elles, l'APMM a l'ambition de réunir en son sein de nombreuses collectivités, communautés de montagne ou organisations locales montagnardes. D'ores et déjà, elle s'appuie en Europe sur les trois associations d'élus de la montagne (ANEM, UNCEM, AEM) qui ont été à l'initiative de la démarche et qui représentent environ 10 000 municipalités adhérentes, 150 départements ou provinces et 40 régions. Dans les autres continents, l'APMM s'appuie sur un réseau plus informel de collectivités, de groupes, de personnalités qui ont souhaité s'associer à sa démarche. Elle bénéficie du concours d'ONG et de chercheurs qui apportent compétences, expériences et connaissance du milieu.

Cinq actions prioritaires en 2002

1- Organiser une rencontre mondiale des populations de montagne à Quito.

Intervenant dans l'année internationale des montagnes, précédée de six réunions destinées à faciliter l'expression régionale des problèmes, la rencontre de Quito a d'abord pour objet de confronter les réponses apportées dans les cinq continents aux grands enjeux de développement des montagnes et d'amorcer ou renforcer les coopérations et partenariats nord-sud ou sud-sud.

2- Définir les orientations d'un développement équitable et durable de la montagne.

Les représentants des populations de montagne réunis au sein de l'APMM ont engagé une réflexion de fond sur l'avenir de la montagne et les meilleures voies de développement. Ils ont défini un "Projet pour un développement équitable et durable de la montagne". Ce projet est diffusé et soumis à discussion. Il sera débattu et adopté à Quito sous la forme d'une "Charte d'action des populations de montagne".

3- Faire entendre la voix des populations à l'occasion des grands rendez-vous de 2002.

L'APMM prépare le sommet sur le développement durable de Johannesburg où elle compte montrer la diversité et l'ampleur des enjeux écologiques, sociaux, humains, culturels, économiques, patrimoniaux que représente la montagne au plan mondial, inciter les gouvernements à les prendre en compte dans leur globalité et faire connaître ses choix en matière de "développement équitable et durable". Elle sera présente également avec les mêmes intentions à Bishkek (Kirghizistan) en novembre 2002, où les Nations Unies réuniront un sommet sur la montagne qui sera l'occasion d'engager le dialogue avec les représentants des gouvernements et des organisations internationales.

4- Lancer des actions innovantes de coopération entre territoires de montagne.

A l'occasion des Rencontres Régionales, de la Rencontre de Quito et d'autres manifestations, ou dans le cadre de mises en relations directes de collectivités de montagne, l'APMM cherche à promouvoir une coopération nord-sud et sud-sud. Cette voie d'une coopération sur des problématiques communes de montagne, où chacun apporte une expérience différente et complémentaire, semble très riche et très prometteuse. Ainsi, fin avril, se réuniront à Grenoble des villes des Andes et des Alpes sur le thème de la gestion de l'eau, qui doit se prolonger par des partenariats.

5- Nouer de nouvelles alliances.

Les problèmes que pose la montagne ont une forte spécificité qui justifie une démarche particulière et autonome des populations de montagne. Mais d'autres territoires, d'autres pays, d'autres populations sont confrontés également dans des conditions difficiles aux défis de l'époque actuelle. Des alliances sont donc nécessaires pour éviter que les territoires ou les populations les plus fragiles ne soient déstabilisés par des phénomènes économiques ou des évolutions sociales trop violentes auxquels ils ne peuvent répondre. L'APMM a entrepris de nouer des partenariats avec des mouvements qui partagent ces préoccupations.

L'APMM représente au total une tentative d'intégration au même projet des populations d'un ensemble géographique réparti sur l'ensemble de la planète, liées par des problématiques communes, avec l'objectif de faire de cette communauté de situation une communauté de destin grâce à l'échange, la coopération, la solidarité, l'action en commun. Cette démarche doit donner aux populations de montagne une meilleure maîtrise de leur devenir dans un mouvement général de mondialisation qui les soumet à des forces qu'elles ne contrôlent pas ou peu.

L'APMM est ouverte à toute adhésion et à tout dialogue. Elle souhaite être soutenue dans la tâche difficile qu'elle a entreprise.



**Association
des Populations
des Montagnes
du Monde**

World Mountain People Association

APMM - WMPA
B.P. 32308
75365 Paris Cedex 08 - France
Tél. : 33 1 45 22 14 16
Fax : 33 1 45 22 28 18
apmm-wmpa@wmpa-apmm.org
www.mountainpeople.org

ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
UNCCEM : Unione Nazionale Comuni Comunita enti Montana
AEM : Association européenne des élus de montagne